



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

Membres en exercice :	27
Membres présents :	16
Suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	

L'an deux mille dix-sept, le vendredi vingt sept octobre, suite à la convocation du dix neuf octobre, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza, MANIOC Alain,, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, , NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} adjoint*), , GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonnette, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, PHILETAS Christina, MICHALON Irmine (conseillers municipaux).

Absents excusés : OPET Ghislaine, PHILETAS Christina, JUDITH née GOUBIN Villard (Procuration à Madame Augustina BARRE)

Sont absents : MOUILA Gladys, GAMIETTE Myonnette, SABAS Sydney, MATHIASIN Max, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, FLEMIN Félix, (conseillers municipaux).

Deshaies, le **13 Novembre 2017**

Le Maire

Jeanny MARC

Secrétaire de séance : NICOISE Robert

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Taxe Spéciale d'Equipement 2018- Avis du Conseil Municipal

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'agence des cinquante pas géométriques poursuit ses missions de conduite du processus de régularisation foncière et d'aménagement de cette zone aux côtés de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Sa principale ressource instituée par l'article 7 de la loi N°96-1241, repose sur le produit de la Taxe Spéciale d'Equipement (T.S.E).

A cet effet, le Conseil d'Administration réuni en sa séance du 1^{er} décembre 2016, a validé son programme pluriannuel pour les années 2017/2020 et a prévu que le produit de la TSE s'établisse à 1.400.000 euros au titre de l'année, contre 1.700.000 euros précédemment.

Ce produit est réparti sur l'ensemble des municipalités disposant d'une façade littorale. Cette contribution est parfaitement identifiés sur l'avis d'imposition adressé aux redevables et ne peut être confondue avec les taxes d'origine communales.

Préalablement à l'adoption définitive de ce produit par l'Agence des 50 pas géométriques pour l'exercice 2018, il convient que le Conseil Municipal émette un avis sur le montant prévisionnel de cette taxe.



COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame le Maire,
Vu le code Général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : D'APPROUVER le montant prévisionnel 2018 de la Taxe Spéciales d'Equipement s'élevant à 1.400.000 euros.

Article 2 : DE DONNER à Madame le Maire le pouvoir de signer les actes s'y rapportant

Deshaies, le **30 Octobre 2017**

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire
Jeanny MARC
Jeanny MARC